

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2017,
À 20H00, À L'ÉDIFICE MUNICIPAL ESPACE LIBRE EXPRESSION, SITUÉ AU
545, CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE
QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Alain Cousson, ing. et la greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 20 novembre 2017 ouverte.

**RÉSOLUTION
2017-11-344**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le point 10.2 de l'ordre du jour.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
- 2.1) Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2017
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017
4. Avis de motion
- 4.1 Avis de motion – Règlement numéro 383-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018
- 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018
- 4.3 Avis de motion – Règlement numéro 415-16 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2018
- 4.4 Présentation du projet de Règlement numéro 383-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018
- 4.5 Présentation du projet de Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018
- 4.6 Présentation du projet de Règlement numéro 415-16 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2018

5. Réglementation

6. Administration générale

- 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018
- 6.3 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités, commissions et organismes
- 6.4 Nomination du maire suppléant pour la période du 21 novembre 2017 au 19 mars 2018 – Monsieur le conseiller Jacques Portelance
- 6.5 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
- 6.6 Renouvellement de la cotisation et de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du Capital humain
- 6.7 Dunton Rainville avocats – Paiement des honoraires professionnels pour services rendus
- 6.8 Embauche de madame Emanuelle Jetté au poste temporaire de technicienne en comptabilité – Service des finances et de la trésorerie
- 6.9 Demande de cartes de crédit pour monsieur Denis Parent, maire et monsieur Éric Brunet, directeur du Service de l'urbanisme
- 6.10 Autorisation de signature des chèques et autres effets bancaires de la Ville – Monsieur Denis Parent, maire
- 6.11 Embauche de monsieur Patrice Béland – Préposé temporaire à l'entretien ménager et surveillant-concierge
- 6.12 Location d'un photocopieur – Entreprise Copicom inc.
- 6.13 Dépôt de la liste d'embauche – Personnel temporaire
- 6.14 Modifications à la convention collective des employés cols bleus – Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 27 septembre au 14 novembre 2017
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2017-11-01
- 7.3 Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2018
- 7.4 Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu – Approbation du budget de l'exercice financier de l'année 2018

8. Développement et mise en valeur du territoire

9. Travaux publics

- 9.1 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Volet 1.5 (PIQM) – Demande d'aide financière dans le cadre des travaux d'infrastructures sur les rues Laurier, du Prince-Arthur et du Prince-George – Autorisation de signature

- 9.2 Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées – Prolongation du programme fédéral – Appui à la Fédération québécoise des municipalités
- 10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Appui de la Ville – Table de concertation de la Petite Enfance de la Vallée des Patriotes – Fête de Noël
 - 10.2 Reconduction de l'entente entre la Ville et la Maison des Jeunes Quatre Fenêtres – Autorisation de signature
 - 10.3 Entente intermunicipale entre la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Ville d'Otterburn Park relative au partage de la planification et des coûts des activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2018 – Autorisation de signature
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

En mon nom et celui des membres du conseil municipal, je vous remercie pour votre confiance lors des élections municipales tenues les 29 octobre et 5 novembre derniers. Aussi, nous nous engageons à réaliser des actions pour et avec les citoyens, en faveur du bien commun de la communauté.

Notre assermentation a eu lieu ce 10 novembre et dès le 13 novembre, nous avons tenu notre premier comité plénier ainsi qu'une séance extraordinaire portant sur l'adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 437 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour l'immeuble situé au 756, chemin des Patriotes, à Otterburn Park (Colonie Les Bosquets Albert-Hudon).

RÉSOLUTION 2017-11-345

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 OCTOBRE 2017

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 octobre 2017, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2017-11-346

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 NOVEMBRE 2017

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2017, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 383-24 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Monsieur le conseiller Louis Côté donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 383-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 10 novembre 2017.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 399-23 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2018.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 10 novembre 2017.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 415-16 DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Monsieur le conseiller François Cardinal donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 415-16 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2018.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 10 novembre 2017.

RÉSOLUTION 2017-11-347 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-24 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Monsieur le conseiller Louis Côté présente le projet de Règlement numéro 383-24 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018.

L'objet de ce projet de Règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2018.

RÉSOLUTION 2017-11-348 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 399-23 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier présente le projet de Règlement numéro 399-23 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018.

L'objet de ce projet de Règlement est de fixer les divers tarifs que les citoyens doivent payer afin de recourir à certains services de la municipalité, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs et de culture.

RÉSOLUTION 2017-11-349 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-16 DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Monsieur le conseiller François Cardinal présente le projet de Règlement numéro 415-16 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2018.

L'objet de ce projet de Règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2018 et qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers règlements d'emprunt.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le maire Denis Parent, messieurs les conseillers François Cardinal, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance ont déposé à la présente séance, leur déclaration des intérêts pécuniaires et le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION 2017-11-350

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que les articles 318 et 319 de la Loi sur les cités et villes stipulent que le conseil municipal tient ses séances à l'endroit qu'il désigne et établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal tiendra, pour l'année 2018, ses séances ordinaires le troisième lundi de chaque mois (reportée au mardi lorsque le lundi est un jour férié) à 20h au Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine, à l'exception de la séance ordinaire du mois d'août qui elle, sera tenue le dernier lundi de ce mois et la séance du mois de novembre, qui sera tenue à l'Espace Libre Expression (Centre Marcel-Lacoste) à 20h;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le calendrier tel que rédigé et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2017-11-351

DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS, COMMISSIONS ET ORGANISMES

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE les membres du conseil municipal accepte les mandats qui leurs sont confiés et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil municipal et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récit.

RÉSOLUTION 2017-11-352

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE 2017 AU 19 MARS 2018 – MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES PORTELANCE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désigne pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, lequel possède et exerce certains des pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge et ce, en vertu de l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de nommer le maire suppléant, membre substitut de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin de représenter la Ville lorsque monsieur le maire est absent du territoire ou se trouve dans l'impossibilité d'agir;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE monsieur Jacques Portelance, conseiller du district numéro 1, *Au pied de la montagne*, soit nommé maire suppléant de la Ville d'Otterburn Park et membre substitut de notre MRC pour la période du 21 novembre 2017 au 19 mars 2018.

**RÉSOLUTION
2017-11-353**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu est arrivée à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler pour la période 2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 12 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu pour la période 2017-2018 au coût de 183,96 \$, taxes applicables incluses;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit désigné à titre de membre de la Chambre pendant cette période;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-494 Légal – cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2017-11-354**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ET DE L'ADHÉSION À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec invite la Ville à renouveler son adhésion pour l'année 2018 au coût de 5 074,02 \$, taxes applicables incluses, et suggère une adhésion supplémentaire au Carrefour du Capital humain au montant de 6 658,20 \$, taxes applicables incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 16 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville verse à l'Union des municipalités du Québec, pour l'année 2018, un montant de 11 732,22 \$, taxes applicables incluses, pour ses renouvellement et adhésion;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-494 Légal – cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2017-11-355**

**DUNTON RAINVILLE AVOCATS – PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR SERVICES RENDUS**

CONSIDÉRANT que les services professionnels de la firme Dunton Rainville avocats ont été retenus par un membre du conseil municipal dans le cadre de trois (3) dossiers d'enquête de la Commission municipale du Québec, relativement à l'éthique et à la déontologie, dont les numéros sont CMQ-66283, CMQ-66284 et CMQ-66285;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 24 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville autorise le versement d'une somme de 6 264,21 \$, taxes applicables incluses, à la firme Dunton Rainville avocats, pour les services professionnels rendus dans le cadre de ces trois dossiers;

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces honoraires soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-412 Administration – honoraires juridiques.

**RÉSOLUTION
2017-11-356**

**EMBAUCHE DE MADAME EMANUELLE JETTÉ AU POSTE TEMPORAIRE DE
TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE**

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper temporairement le poste de technicienne en comptabilité du Service des finances et de la trésorerie de la Ville pour remplacer l'employée occupant le poste;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 24 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville ratifie l'embauche de madame Emanuelle Jetté au poste temporaire de technicienne à la comptabilité au Service des finances et de la trésorerie de la Ville, à compter du 1^{er} novembre 2017;

QUE le taux horaire de madame Jetté soit fixé conformément à l'échelon 3 de l'échelle salariale 2017 de la convention collective des employés cols blancs;

QUE madame Jetté bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols blancs qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Administration – salaires réguliers.

**RÉSOLUTION
2017-11-357**

**DEMANDE DE CARTES DE CRÉDIT POUR MONSIEUR DENIS PARENT, MAIRE ET
MONSIEUR ÉRIC BRUNET, DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT que dans l'exercice de leurs fonctions, monsieur le maire et le directeur du Service de l'urbanisme effectueront différentes dépenses pour le bénéfice de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour monsieur Denis Parent, maire, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 5 000 \$;

QUE le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour monsieur Éric Brunet, directeur du Service de l'urbanisme, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000 \$.

**RÉSOLUTION
2017-11-358**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES DE LA
VILLE – MONSIEUR DENIS PARENT, MAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 novembre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE monsieur Denis Parent, maire, soit et est autorisé à signer tous les chèques et autres effets bancaires de la Ville d'Otterburn Park à compter de la présente et ce, jusqu'à la fin de son mandat de maire au sein du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION
2017-11-359**

**EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICE BÉLAND – PRÉPOSÉ TEMPORAIRE À
L'ENTRETIEN MÉNAGER ET SURVEILLANT-CONCIERGE**

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper le poste temporaire à temps partiel de préposé à l'entretien ménager et surveillant-concierge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 26 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE monsieur Patrice Béland soit embauché au poste temporaire à temps partiel de préposé à l'entretien ménager et surveillant-concierge, avec une probation de quatre-vingt-dix (90) jours de travail;

QUE la date d'embauche de monsieur Béland soit fixée au 20 novembre 2017 et sa rémunération établie selon la grille salariale en vigueur;

QUE monsieur Béland bénéficie des autres conditions prévues à la convention collective en vigueur des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE monsieur Béland soit sous la responsabilité de la direction du Service du loisir et de la culture;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-25-141 - Pointe-Valaine - salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2017-11-360**

LOCATION D'UN PHOTOCOPIEUR – ENTREPRISE COPICOM INC.

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le photocopieur du Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville loue à l'entreprise Copicom inc. pour une durée de soixante (60) mois, débutant le 1^{er} décembre 2017 et se terminant le 30 novembre 2022, un

photocopieur de modèle Kyocera TA-3252ci, pour un montant total de 21 591,85 \$, taxes applicables incluses;

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de location ou tout autre document donnant effet à la présente auprès l'entreprise Copicom inc.;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-527 Loisir – équipements d'entretien.

DÉPÔT

DÉPÔT DE LA LISTE D'EMBAUCHE – PERSONNEL TEMPORAIRE

Le directeur général intérimaire, monsieur Alain Cousson, ing., dépose la liste d'embauche du personnel temporaire et ce, conformément au Règlement numéro 441 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

RÉSOLUTION 2017-11-361

MODIFICATIONS À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS – ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que depuis la réorganisation du Service des travaux publics, un salarié col bleu doit occuper notamment, le poste de responsable des patinoires et conséquemment, un horaire de travail doit être fixé;

CONSIDÉRANT que le salarié col bleu nommé à ce poste, se voit attribué une prime de 4,50 \$ de l'heure, en sus de son taux de salaire horaire d'employé col bleu, pour la période du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des employés cols bleus afin d'intégrer, dans le cadre d'une lettre d'entente, cesdites modifications;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 novembre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville et le Syndicat consentent à modifier la convention collective telle que mentionné précédemment et ce, à compter du 1^{er} décembre 2017;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général intérimaire, ou en son absence la greffière à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-30-141 – Patinoires extérieures – salaire régulier.

RÉSOLUTION 2017-11-362

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 27 SEPTEMBRE AU 14 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 27 septembre au 14 novembre 2017 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements	44 887,23 \$
Liste des dépôts directs	424 657,88 \$
Liste au 14 novembre 2017 Chèques n ^{os} 16895 à 16953	150 802,94 \$
Chèques n ^{os} 16784 à 16894	50 575,36 \$

Déboursés par retraits bancaires **673 403,72 \$**

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 344 327,13 \$**

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2017-11-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2017-11-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2017-11-363

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 20 septembre 2017, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2018 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 485 600 \$ et des dépenses d'immobilisations de 200 000 \$ pour des dépenses totales de 2 685 600 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2018, soit de 571 076,35 \$.

RÉSOLUTION 2017-11-364

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER DE L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du 12 septembre 2017, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année 2018 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 061 272 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 827 028 \$ pour des dépenses totales de 4 888 300 \$;

QUE la participation financière de la Ville, pour l'exercice 2018, soit de 508 945 \$.

**RÉSOLUTION
2017-11-365**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS VOLET 1.5 (PIQM) –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES
SUR LES RUES LAURIER, DU PRINCE-ARTHUR ET DU PRINCE-GEORGE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Volet 1.5 (ci-après PIQM);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de remplacement des infrastructures de la rue Laurier (entre le chemin des Patriotes et la rue St-John) la rue du Prince-Arthur (entre le chemin des Patriotes et la rue Victoria), la rue du Prince-George (entre le chemin des Patriotes et l'adresse civique située au 269, rue du Prince-George);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement des infrastructures de la rue Laurier (entre le chemin des Patriotes et la rue St-John), la rue du Prince-Arthur (entre le chemin des Patriotes et la rue Victoria) et la rue du Prince-George (entre le chemin des Patriotes et l'adresse civique située au 269, rue du Prince-George);

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux;

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide que s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la Ville autorise la présentation et le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

QUE monsieur Alain Cousson, ing., directeur général intérimaire, soit et est autorisé à signer les documents de demande d'aide financière relatifs au projet de remplacement des infrastructures de la rue Laurier (entre le chemin des Patriotes et la rue St-John), la rue du Prince-Arthur (entre le chemin des Patriotes et la rue Victoria) et la rue du Prince-George (entre le chemin des

Patriotes et l'adresse civique située au 269, rue du Prince-George) dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

**RÉSOLUTION
2017-11-366**

**FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES –
PROLONGATION DU PROGRAMME FÉDÉRAL – APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (ci-après FEPTU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que la première phase du FEPTU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

CONSIDÉRANT que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

CONSIDÉRANT que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

CONSIDÉRANT que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

CONSIDÉRANT que lors du dernier budget fédéral, le gouvernement fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

CONSIDÉRANT que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

CONSIDÉRANT que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

DE DEMANDER aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

**RÉSOLUTION
2017-11-367**

**APPUI DE LA VILLE – TABLE DE CONCERTATION DE LA PETITE ENFANCE DE LA
VALLÉE DES PATRIOTES – FÊTE DE NOËL**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande d'appui de la Table de concertation de la Petite Enfance de la Vallée des Patriotes pour célébrer la Fête de Noël, le 9 décembre 2017 au Cinéma Beloeil;

CONSIDÉRANT que cette activité est offerte aux familles démunies de la région et permettra de leur offrir un moment de plaisir et de festivités;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général intérimaire émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 19 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville appui et contribue à cette fête en octroyant une commandite « Argent » au montant de 250 \$ à la Table de concertation de la Petite Enfance de la Vallée des Patriotes;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-131-01-690 - Projets spéciaux.

**RÉSOLUTION
2017-11-368**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET
LA VILLE D'OTTERBURN PARK RELATIVE AU PARTAGE DE LA PLANIFICATION ET DES
COÛTS DES ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE RELÂCHE
SCOLAIRE 2018 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Ville d'Ottburn Park se prévalent des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente intermunicipale relative au partage de la planification et des coûts des activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2018;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, chaque partie consent à partager les coûts nets reliés à ses activités, répartis au prorata des inscriptions de chaque ville et municipalité, ainsi que les coûts des ressources humaines et du transport;

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en loisir du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 31 octobre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte les termes et conditions prévus à l'entente relative au partage de la planification et des coûts des activités de loisirs dans le cadre de la semaine de relâche scolaire 2018;

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général intérimaire à signer pour et au nom de la Ville, ladite entente;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-91-670 Relâche scolaire.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h26 à 20h36 :

- | | | |
|----|-------------------------|--|
| 1. | Gilles Caron | Télédiffusion des séances du conseil municipal |
| 2. | Nathalie Prévost | Circulation rue Bellevue/Sécurité/ Entrées charretières |
| 3. | Gilles Caron | Comité de l'environnement |

RÉSOLUTION 2017-11-369

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h30.

Denis Parent,
Maire

Me Julie Waite,
Greffière